

Délibération n°2024-023

COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille **vingt-quatre**, le **douze décembre** à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Nb des Membres

En exercice	Présents
-------------	----------

15	11
----	----

Date de

Convocation	Affichage
-------------	-----------

04/12/2024	04/12/2024
------------	------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Emeline OBERT, Marianne DRIEUX, Jean-Marie ROMMELAERE, Jean-François RÉBIER, Jean – François LAMS

Procuration : Estelle ACHE donne pouvoir à Jean – Marie ROMMELAERE

Excusé : Marie – Andrée MAHIEUX

Absent : Tanguy HERREMAN, Samuel DEGEZELLE

Secrétaire de Séance : Emeline OBERT

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SYNDICAT MIXTE NORD – PAS DE CALAIS NUMERIQUE POUR DES PRESTATIONS DE CONCEPTION, REALISATION, D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DE SOLUTIONS DE VIDEOPROTECTION

La collectivité de STEENE porte le projet d'installation de la vidéoprotection sur la commune. Dans ce cadre, elle a entrepris des démarches de consultation en vue de mettre en œuvre les marchés publics nécessaires et les mieux adaptés à ses besoins.

De son côté, le Syndicat Mixte Nord – Pas de Calais Numérique (La fibre Numérique 59 62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas- de- Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de numérique. Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat Mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes. Pour ce faire, le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour la collectivité (« Pack Mairie Connectée »)
- Prestations de vidéoprotection,
- Services de télécommunications et communications électroniques.

Le Syndicat Mixte a par ailleurs lancé l'expérimentation d'un réseau public LoRa pour l'internet des objets.

L'adhésion à la centrale d'achat permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés. L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commandes auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus par lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Vu les articles L 2113-2 et suivants du Code de la Commande Publique ;

Vu la convention d'adhésion à la Centrale d'achats de la Fibre Numérique 59 62 ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la Centrale d'achats de la Fibre numérique 59 62 en matière de services numériques, pour l'économie des ressources de la commune de STEENE, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord – Pas – de – Calais Numérique et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire et sur sa proposition, le Conseil Municipal,

Article 1 : DECIDE de l'adhésion de la commune de STEENE à la Centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas – de – Calais Numérique au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achats pourra offrir en matière de services numériques, pour l'économie des ressources,

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la Centrale d'achats.

Nombre de suffrages exprimés :
Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstention : 0

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

Le _____

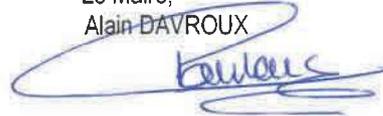
et publication,

le _____

ou notification

du - 9 JAN. 2025 _____

Le Maire,
Alain DAVROUX



Le secrétaire de séance

Emeline OBERT

